

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE SAMOISIEN

Siège Social : 9 Ave de la Libération 77920 Samoïs sur Seine

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10-02-2025

L'Assemblée générale ordinaire se tient à la Samoïsienne, sur convocation du Président Jacques Bousquet, envoyée le 23 Janvier 2025.
Elle débute à 20h30.

La feuille de présence a été signée par les membres présents ou représentés (22 adhérents).
Etaient également présents 3 autres personnes, dont 2 anciens adhérents.

Le Secrétaire de l'association François Gaignard, empêché, a donné son pouvoir au Président.
François Oudiou le remplace dans son rôle de Secrétaire.

Michel Chariou, Maire de Samoïs est également présent, invité par le Président, pour évoquer l'actualité samoïsienne et les projets en cours.

Rappel de l'Ordre du Jour

- Rapport d'activité 2024,
- Approbation des comptes 2024,
- Montant de la cotisation annuelle pour 2025,
- Plafond des dépenses sans nécessité d'une décision en AG,
- Renouvellement du Bureau pour un An,
- Actions envisagées pour 2025.

1) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

***Urbanisme**

Le Président Jacques Bousquet souligne que CASA a participé aux nombreuses sessions du groupe de travail constitué, sur sa suggestion, dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui s'appliquera aux 26 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

L'Enquête publique, au cours de laquelle des observations pourront être formulées par les habitants de la Commune en Mairie, s'ouvrira le 3 Mars prochain à 9h , et sera clôturée le 4 Avril, à 17h30. En outre, une permanence dédiée à Samois se tiendra le 4 Avril de 14h30 à 17h30, dans la salle du Conseil de la CAPF.

M. Chariou, Maire, mentionne le travail effectué préalablement à l'Enquête publique sur la normalisation des zones d'urbanisme du futur PLUI, en indiquant que les élus de Samois se sont principalement appuyés sur le PLU (Plan local d'Urbanisme) actuel, régissant les règles de l'urbanisme communal. Il rappelle que dans le cadre de cette enquête, le travail d'élaboration du PLUI nécessite la consultation des "Personnes publiques associées" (: SNCF, Chambre de Commerce, Direction départementales des Territoires etc...). Cette consultation est entamée, mais pas encore terminée, à ce jour.

***Aménagement de la voirie dans Samois**

Jacques Bousquet rappelle qu'une réunion publique organisée par la Mairie à la Samoisiennne en Février 2023, visant la mise en place d'un "Plan de Mobilités", (au cours de laquelle des pistes pour solutionner les problèmes de circulation et de stationnement dans le village, avaient été évoquées), était restée sans suites à ce jour.

Il précise également que CASA a participé au travail de réflexion engagé autour de cette problématique, avec les riverains des Plâtreries.

M. Chariou indique à ce sujet qu'aucune solution valable n'a été trouvée depuis la tenue de la réunion susvisée - aussi bien pour désengorger le centre village, que pour créer des voies nouvelles - et qu'en conséquence, l'aménagement de l'existant est la réponse qui s'impose à court et moyen terme. Plusieurs carrefours, ainsi que les parties urbanisées de la voirie le long de la Seine, devraient faire l'objet d'aménagement, dès confirmation de l'obtention des subventions.

***Mobilités actives**

- CASA représente l'Association "La Vie à Vélo", auprès de la CAPF, pour le suivi du déploiement du Schéma directeur Cyclable du Pays de Fontainebleau.

On ne peut que constater (et regretter) le peu de km cyclables supplémentaires créés chaque année par le Département. Dans ce contexte, les projets de pistes cyclables entre Samois, Bois le Roi et Avon, restent pour le moment en stand-by.

-CASA est aussi à l'initiative de la mise en place d'un parking à vélo sécurisé (sous forme de "racks" à vélos) pendant la durée du Festival Django Reinhardt , à Fontainebleau. Chaque cycliste arrivant au festival se voit remettre un bracelet , avec lequel il récupère ensuite son vélo quand il part.

En 2024, 633 cyclistes ont bénéficié de ce service, soit une augmentation de 70%, par rapport à 2023.

***Bus à Samois**

Suite aux dysfonctionnements répétés, constatés sur la commune de Samois après la mise en place du nouveau service de bus , dès l'automne 2023 (retards, itinéraires non respectés, absences de passage aux arrêts prévus...) une lettre ouverte avait été adressée à Mme Péresse, Présidente du conseil régional d'IDF et d'Ile-de-France Mobilités.

Les lignes de Bus concernées sont les lignes 7 (devenue 3407) et 7S pour les scolaires (devenue 3417).

Un sondage a été organisé par CASA sous forme d'un questionnaire en ligne, auquel les Samoisiens usagers réguliers, occasionnels ou potentiels ont pu répondre entre le 15/03/2024 et le 15/04/2024.

Les besoins exprimés au travers de ce sondage ont été analysés et adressés aux adhérents dès le 30/04/2024 , ainsi qu'aux autorités organisatrices ou concernées.

Il ressort des réponses reçues :

- que plus de 80% des déplacements effectués par les usagers se font pour aller à la gare SNCF afin, ensuite, de se rendre à Paris par le train le matin et le soir. Les usagers Samoisiens privilégiant la gare de Bois le Roi, par rapport à celle d'Avon (trajet plus court).
- en journée, le besoin exprimé est celui de rallier le centre de Fontainebleau.

Les Bus scolaires (ligne 7S, devenue 3417), particulièrement impactés au début par les dysfonctionnements relevés plus haut, souffrent toujours , même si la situation s'est améliorée, d'un temps de trajet jugé trop long, et d'une mauvaise adéquation des horaires du service avec les heures d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires.

Des propositions ont été faites par CASA, et présentées en Juin 2024 à la CAPF, à Transdev et à IDF Mobilités. Toujours sans réponse à ce jour....

***Plateau Sportif**

La municipalité a présenté, il y a peu, un projet d'aménagement d'un nouveau plateau sportif , situé face à la Samoisième.

Ce projet comprend entre autres une piste d'Athlétisme, un mini terrain de Basket, une aire Multisports, une aire de jeux Enfants et un terrain de Boule Lyonnaise (déplacement de l'ancien terrain de boule rendu nécessaire, car trop proche du forage d'eau potable effectué derrière la Samoisième, au début des années 2000).

Après étude, CASA propose une évolution du projet permettant :

- d'aménager un accès plus direct et sécurisé, en provenance du centre de Samois, y compris pour les poussettes, trottinettes ou vélos d'enfants,
- de faciliter la circulation au sein du plateau multi-sports,
- d'élargir l'aire de jeux dédiée aux plus petits, pour permettre une déambulation fluide des enfants, et la présence des parents,
- de prévoir un point d'eau central et de l'ombrage,
- de dimensionner la piste pour faciliter la pratique de la course à pied sur les distances traditionnellement pratiquées en Athlétisme (50 m, 100 m, 200 m, et multiples de 200 m), et pour assurer leur jalonnage.
- de placer les stationnements vélo au plus proche de l'accès cycliste

Ces propositions ne remettent pas en cause la cohérence du projet.

M Chariou :

- *confirme que l'appel d'offres vers les entreprises de BTP est en cours*
- *indique que les propositions de CASA n'ont pas été prises en compte, car arrivées trop tardivement*
- *indique qu'une rampe d'accès piétons remplaçant ou complétant l'accès actuel à l'ancien terrain de sports, depuis l'Ave de la Libération est parfaitement envisageable, et ne nécessiterait pas de gros travaux,*
- *mais il insiste cependant sur le fait que - selon lui – les consultations et communications effectuées autour du projet, ont été complètes et bien ciblées.*

Jacques Bousquet estime que le projet n'a pas fait l'objet de la part de la municipalité, d'une publicité suffisante, et constate qu'il n'a été communiqué à CASA qu'en décembre, soit beaucoup trop tardivement.

***Au-delà du territoire de la Commune**

CASA attire l'attention sur 2 problèmes particuliers.

§ le Carrefour carré

Ce carrefour situé entre Samoies et Bois le Roi a encore été récemment, en date du 12/12/2024, le théâtre d'un accident automobile. Les accidents étant assez fréquents à cet endroit, CASA demande dans une lettre ouverte adressée au Conseil Départemental et à la Préfecture, l'aménagement d'un carrefour giratoire pour remplacer le croisement actuel des départementales D116 et D137.

M Chariou indique que cette solution a peu de chances d'aboutir :

- *d'une part l'espace n'est pas assez vaste pour l'aménagement d'un giratoire, sans être obligé d'abattre des arbres sur lesquels veille l'ONF,*
- *d'autre part ce croisement ne génère pas d'accidents graves, mais plutôt de la "tôle froissée".*

Or la Préfecture donne son aval à l'aménagement de giratoires prioritairement en fonction de la dangerosité des lieux à aménager, et ce carrefour n'est pas classé dans les plus dangereux du département.

Jacques Bousquet suggère que, en attendant **l'instruction du dossier** et la décision sur un aménagement tel qu'un giratoire, des mesures pourraient être étudiées pour améliorer la visibilité au stop. **Considérant qu'un emplacement trop large** permet à 2 véhicules circulant sur la D116, de s'arrêter de front sur la bande blanche pour laisser passer les véhicules sur la D137 (l'un gênant la visibilité de l'autre et ce, dans les 2 sens), il serait possible de réaménager le croisement en rétrécissant la voie juste avant l'arrêt, pour que les véhicules restent l'un derrière l'autre sans se gêner, au moment de le franchir.

M Chariou indique qu'une telle configuration pourrait générer un surcroît d'attente au carrefour.

§ La "Sulfateuse à PV" (Fontainebleau)

La ville de Fontainebleau a récemment fait l'acquisition d'un véhicule LAPI (équipé de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation). Les contraventions de stationnement ont été multipliées par 4 , suite à la mise en service de ce véhicule. Les erreurs sont cependant nombreuses puisque des automobilistes ayant réglé régulièrement leurs stationnements, se sont vus verbalisés. Ce dysfonctionnement a été relaté par la presse locale. Un samoisien s'est ainsi récemment fait verbaliser 4 fois, et a obtenu ensuite remboursement des contraventions qui lui avaient été adressées à tort.

CASA a adressé une lettre évoquant le sujet, à M. Fline, 4e Adjoint à Fontainebleau, chargé de la voirie , de la mobilité et du stationnement.

***L'information des adhérents et sympathisants CASA**

Durant l'année 2024, 12 Communiqués de la part de CASA ont été adressés aux adhérents et sympathisants de l'Association par email et relayées via le site "casasamois.fr" , pour informer des nouveaux sujets d'actualité en rapport avec les actions menées par l'Association, et du suivi des dossiers déjà abordés.

2) APPROBATION DES COMPTES 2024

Situation au 1er Janvier 2024 :

Solde créditeur = 5 158 ,20 €

(Compte courant : 358,20 € , Livret Bleu : 4 800,00 €)

***Débits :**

-Frais de Gestion : 142,93 €

(Banque, site web, poste)

-Fournitures : 39,47 €

Total Débits : 182,40 €

***Crédits :**

-Adhésions : 595,00 €

-Subvention : 1 000,00 €

-Intérêts Banque : 292,75 €

Total Crédits : 1 887,75 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître, au 31 Décembre 2024, un Solde créditeur de 6 863,55 € (Compte courant : 422,80 € , Livret Bleu : 6 440,75 €)

Jacques Bousquet et François Oudiou, Trésorier, rappellent, après avoir présenté les comptes de l'Association pour l'année écoulée, que le maintien d'un solde créditeur relativement élevé avait été délibéré, dès le début de la vie de l'Association, pour pouvoir permettre le cas échéant, le recours à un avocat ou à un expert, conformément à l'objet de celle ci.

Les faibles dépenses de CASA , et l'ouverture d'un compte Epargne (Livret Bleu du Crédit Mutuel) ont permis jusqu'à maintenant de conserver cette option.

A titre d'information, il est mentionné que Jacques Bousquet et François Oudiou ont récemment entamé des démarches pour transférer les comptes de l'Association au Crédit Agricole de Fontainebleau.

Dans la délibération sur l'approbation des comptes, et concernant les attributions du Trésorier, il est demandé de préciser que ce dernier est pleinement habilité à mouvoir les

comptes ouverts en Banque , au nom de l'Association CASA.

Résultats du vote :

-Contre : 0

-Abstentions : 0

-Pour : 22

Résolution adoptée à l'unanimité

3) COTISATION ANNUELLE

Pour 2025,il est proposé de maintenir la cotisation annuelle d'adhésion à CASA à 15 € par adhérent.

Résultats du vote :

-Contre : 0

-Abstentions : 0

-Pour : 22

Résolution adoptée à l'unanimité

4) PLAFOND DES DÉPENSES SANS NÉCESSITÉ D'UNE DÉCISION PRISE EN AG

Il est proposé de faire évoluer la règle actuelle concernant le plafond des dépenses qu'il est possible d'engager sans avoir à solliciter un vote des adhérents (via une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire)

Actuellement :

-un plafond est fixé à 500 € TTC , pour les dépenses courantes de fonctionnement

-un plafond est fixé à 1 000 € TTC pour les dépenses liées à des consultations ponctuelles d'avocats, dans le cadre d'évaluation de situations ou de projets de recours juridictionnels, et avant toute action en justice.

Evolution proposée :

-un plafond fixé à 500 € TTC , pour les dépenses courantes de fonctionnement (sans changement)

-un plafond fixé à 1 200 € TTC pour les dépenses liées à des consultations ponctuelles d'avocats, dans le cadre d'évaluation de situations ou de projets de recours juridictionnels, et avant toute action en justice.

-un plafond fixé à 1 200 € TTC pour les dépenses liées à des recours ponctuels d'experts externes, dans le cadre de dossiers instruits par l'Association

(Suite à cette proposition, un participant suggère de modifier les statuts de l'Association , en autorisant un vote des adhérents par Internet, permettant ainsi une décision rapide en cas d'urgence)

Résultats du vote :

-Contre : 1

-Abstentions : 0

-Pour : 21

Résolution adoptée à la majorité

5) RENOUELEMENT DU BUREAU

-Jacques Bousquet, Président, se représente

-Pascal Iris, Vice-Président, se représente

-François Oudiou, Trésorier , se représente

-François Gaignard, Secrétaire, ne se représente pas

Jacques Bousquet sollicite, parmi les adhérents présents, une candidature au poste de Secrétaire.
Aucune candidature n'est déclarée.

Résultats du vote concernant le renouvellement des membres du Bureau :

-Contre : 0

-Abstentions : 0

-Pour : 22

Résolution adoptée à l'unanimité

6) ACTIONS ENVISAGÉES POUR 2025

Dossiers en cours :

-Le bouclage du PLUI

-Le devenir du Petit Barbeau (Aire d'accueil des gens du voyage ?)

-Le plan de circulation de Samois

-Le plan vélo de la CAPF (en particulier les liaisons , depuis Samois, vers Avon et Bois le Roi)

-Le Bus à Samois


Nouveaux Sujets :

-Le réaménagement de la Place de la République

-La Journée du Vélo (15 Juin).

L'Assemblée Générale est close à 23h

Le Président

Jacques  Bousquet

Le secrétaire

François OUDIOU